

# **Les droits et devoirs du citoyen**

# Table des matières

<b>I. Qui est citoyen ?</b>	<b>3</b>
<b>II. Exercice : Quiz</b>	<b>4</b>
<b>III. Principaux droits et devoirs</b>	<b>5</b>
<b>IV. Exercice : Quiz</b>	<b>8</b>
<b>V. Être citoyen européen</b>	<b>8</b>
<b>VI. Exercice : Quiz</b>	<b>9</b>
<b>VII. Essentiel</b>	<b>10</b>
<b>VIII. Auto-évaluation</b>	<b>10</b>
A. Exercice .....	10
B. Test.....	11
<b>Solutions des exercices</b>	<b>11</b>

## I. Qui est citoyen ?

### Contexte

La France est un État de droit, démocratique, régie par la Constitution de 1958. Les principes hérités de la Déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen<sup>1</sup> de 1789 orientent les institutions françaises. La notion de citoyen a donc été instaurée en 1789 et un certain nombre de droits ont été proclamés. Les institutions et les lois garantissent ces droits ainsi que le fonctionnement démocratique de la société française.

Selon la loi, sont citoyens français les personnes de plus de 18 ans ayant la nationalité française et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Pour être citoyen français, il faut la nationalité française. Bien que celle-ci soit indispensable, ce n'est pas la seule condition requise. En effet, jouir de ses droits civils et politiques est un autre prérequis. Ainsi, toute personne qui ne dispose pas de ces droits, ne peut être citoyen. C'est donc le cas des personnes mineures, mais aussi des personnes majeures mais sous tutelles ou encore de toutes personnes déchues de ses droits civils et politiques.

La nationalité française s'acquiert de plusieurs façons : le droit du sang, le droit du sol, la naturalisation et le mariage.

### Complément

Si vous souhaitez plus d'informations sur la Charte des Droits et Devoirs du Citoyen Français, vous pouvez vous référer à ce document<sup>2</sup>.

On devient citoyen à 18 ans en atteignant l'âge de la majorité politique. Néanmoins, les mineurs ont des droits fondamentaux protégés.

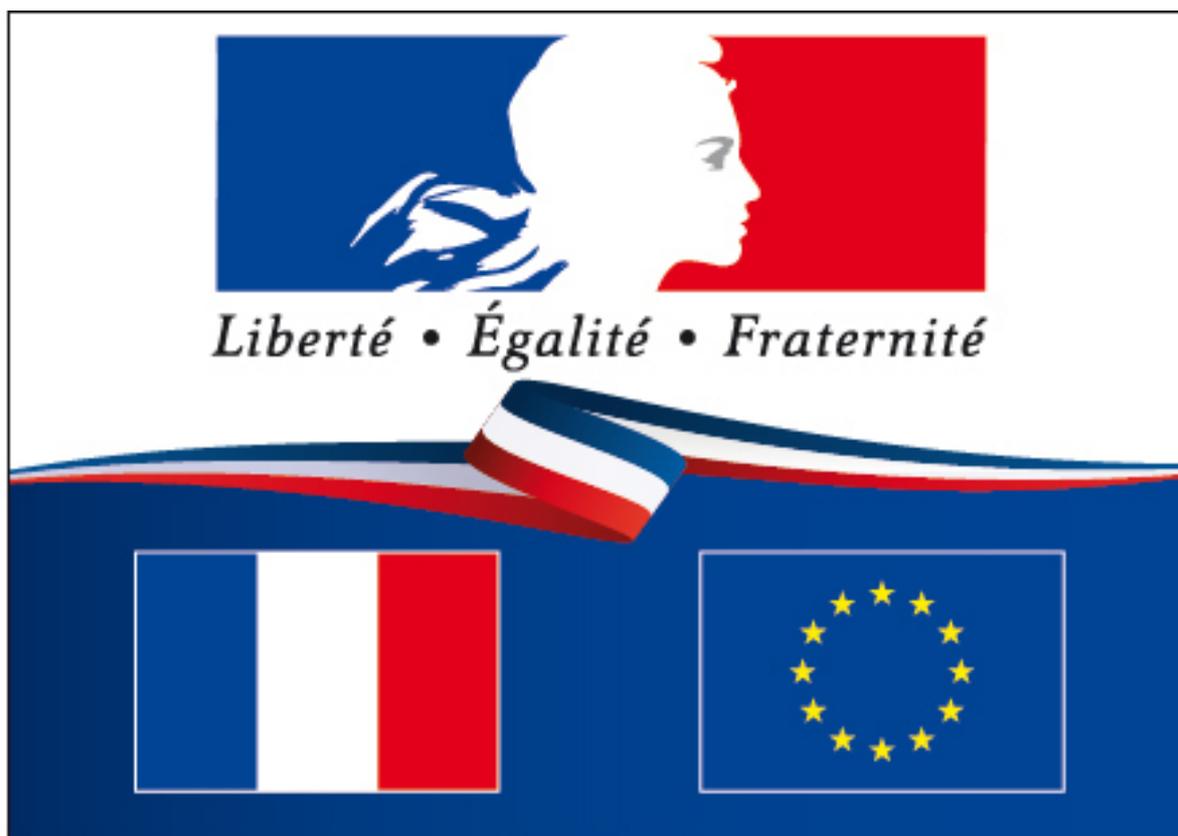
En cas d'infractions pénales importantes, un citoyen peut être privé de ses droits. Plus l'infraction est importante plus la sanction sera lourde. En effet, la sanction prévoit la privation des droits civiques et privés tel que le droit de vote et d'éligibilité. De cette manière, la société souligne et condamne le caractère indigne des infractions. Il est tout de même possible de jouir de nouveau de ses droits une fois la peine purgée.

Pour les personnes majeures protégées, c'est-à-dire mises sous tutelle, c'est le juge qui décide du maintien ou non du droit de vote selon les cas.

---

1 <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

2 [https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/122652/984048/file/Charte\\_des\\_droits\\_et\\_devoirs\\_du\\_citoyen\\_francais-juin-2020.pdf](https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/122652/984048/file/Charte_des_droits_et_devoirs_du_citoyen_francais-juin-2020.pdf)



## Exercice : Quiz

[solution n°1 p.13]

Répondre par vrai ou faux.

### Question 1

Est citoyen français toute personne de plus de 18 ans ayant la nationalité française et jouissant de ses droits civils et politiques.

- Vrai
- Faux

### Question 2

On peut acquérir la nationalité française uniquement par le droit du sang.

- Vrai
- Faux

### Question 3

La qualité de citoyen est définitive.

- Vrai
- Faux

### Question 4

Une condamnation peut empêcher l'acquisition de la nationalité française.

- Vrai
- Faux

#### Question 5

Les citoyens participent à l'élaboration de la loi.

- Vrai
- Faux

### III. Principaux droits et devoirs

Le statut de citoyen confère un certain nombre de droits déjà affirmés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

La liberté d'opinion, la liberté religieuse, la liberté de circulation, le droit au respect de sa vie privée, le droit à la propriété privée et à la sûreté, le droit de manifester, le droit à une éducation, le droit à une protection sociale, le droit de grève, le droit de concourir à l'élaboration de la loi, le droit d'être élu et le droit de vote.

Tous les citoyens inscrits sur les listes électorales ont le droit de vote. C'est le moyen démocratique d'exprimer son opinion. Le droit de vote permet de participer à l'élaboration des lois. Il existe plusieurs types d'élections. Les élections nationales, les élections locales et les élections européennes. Être éligible c'est avoir le droit de se présenter pour être élu. Tous les électeurs sont éligibles sous conditions d'âge pour certaines élections ou d'emplois pour d'autres.

L'organisation des élections doit assurer la démocratie (égalité, liberté d'expression, sûreté, etc.) et sont régies par le code électoral. Dans un bureau de vote, il y a un président, deux assesseurs au moins. Ils sont désignés par les différents candidats. Ces derniers peuvent envoyer des scrutateurs pour vérifier le bon déroulement des élections et du dépouillement. Le secrétaire transcrit le procès-verbal. Toutes ces personnes sont des électeurs.

Les électeurs doivent passer par l'isoloir pour assurer le secret du vote et garantir la liberté du choix.

Le dépouillement se fait devant les électeurs pour éviter les fraudes. Enfin, les résultats sont proclamés.

Le bulletin est un élément essentiel du vote car il exprime directement le choix de l'électeur. Il doit dès lors être clairement identifiable par ce dernier, qui ne doit pas le dénaturer, faute de quoi il sera déclaré nul lors des opérations de dépouillement.

Si le vote est secret pour garantir la liberté d'opinion, toutes les autres opérations du vote sont publiques pour éviter les fraudes.

Pour en savoir plus sur le Code électoral, vous pouvez vous référer à ce document<sup>1</sup>.

---

1 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070239>

**Complément**

Si vous voulez aller plus loin, vous trouverez dans cet article<sup>1</sup> un exemple du déroulement de la sécurité dans les bureaux de vote.



Sur les cartes d'électeurs il est indiqué « voter est un droit c'est aussi un devoir civique. ».

Les citoyens ont des devoirs en contrepartie de leurs droits. Ce sont des obligations légales. Le premier devoir est de respecter les droits des autres citoyens. Par exemple, il ne doit pas empêcher quelqu'un de s'exprimer librement au nom de sa propre liberté.

Le devoir est aussi une obligation morale envers les autres citoyens. Les manquements aux règles de politesse ou de respect souvent qualifiées d'incivilités perturbent la vie en société.

D'un point de vue juridique, les citoyens doivent respecter la loi. Considérant que par l'élection ils ont contribué à son élaboration, ils sont obligés de respecter les règles qu'ils se sont fixées.

Les citoyens doivent également participer au financement des charges supportées par la communauté nationale, c'est-à-dire l'État, par leur contribution fiscale. À noter tout de même que ces contributions fiscales touchent en fait tous les habitants de la France qu'ils soient citoyens français ou étrangers.

La défense du pays est un devoir du citoyen. La journée d'appel et de préparation à la défense a remplacé le service national en 1997. En 2010, la journée défense et citoyenneté s'est substituée à la journée d'appel.

En cas de mobilisation, les citoyens sont obligés de défendre le territoire. Sinon, ils risquent une peine de prison à perpétuité.

Actuellement, les garçons et les filles sont convoqués à la journée défense et citoyenneté avant 18 ans.

Les jeunes reçoivent un certificat de participation qui est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours nationaux.

<sup>1</sup> [https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/menace-terroriste-contre-la-presidentielle/presidentielle-comment-la-securite-va-etre-assuree-dans-les-bureaux-de-vote\\_2152995.html](https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/menace-terroriste-contre-la-presidentielle/presidentielle-comment-la-securite-va-etre-assuree-dans-les-bureaux-de-vote_2152995.html)

Complément

# PARCOURS DE CITOYENNETÉ

## 3 étapes obligatoires

1

**L'enseignement  
de défense**  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)

2

**Le recensement  
à 16 ans en mairie**  
ou en ligne pour  
certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

3

**La Journée  
Défense  
et Citoyenneté**  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

*La JDC est une étape clé,  
à ne pas manquer !*

Ministère des armées - SGA/COM 2019

**Ce parcours est obligatoire pour passer :**

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



<https://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

## Exercice : Quiz

[solution n°2 p.13]

Répondre par vrai ou faux.

### Question 1

Les citoyens français doivent être catholiques.

- Vrai
- Faux

### Question 2

Les citoyens français disposent de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion.

- Vrai
- Faux

### Question 3

Les citoyens français s'expriment lors des élections.

- Vrai
- Faux

### Question 4

Tous les citoyens français sont électeurs et éligibles.

- Vrai
- Faux

### Question 5

Les citoyens français peuvent être mobilisés.

- Vrai
- Faux

## V. Être citoyen européen

Est considéré automatiquement comme citoyen européen, toute personne ayant la nationalité d'un État membre de l'Union Européenne. La citoyenneté européenne complète mais ne remplace pas la citoyenneté nationale. Elle a été établie par le traité de Maastricht en 1993 puis complétée par le traité d'Amsterdam de 1997 et le traité de Lisbonne de 2009.

Cette citoyenneté confère certains droits :

### **Texte légal** Article 20

(ex-article 17 TCE)

1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.
2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par les traités. Ils ont, entre autres :
  - a) le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ;
  - b) le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État ;
  - c) le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont ils sont ressortissants n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État ;
  - d) le droit d'adresser des pétitions au Parlement européen, de recourir au médiateur européen, ainsi que le droit de s'adresser aux institutions et aux organes consultatifs de l'Union dans l'une des langues des traités et de recevoir une réponse dans la même langue.

Ces droits s'exercent dans les conditions et limites définies par les traités et par les mesures adoptées en application de ceux-ci.

Journal FR officiel de l'Union européenne<sup>1</sup> (page 10)

### **Complément**

Si vous souhaitez en savoir plus sur le déroulement des élections européennes en France, vous pouvez vous référer à cet article Comment se passent les élections européennes en France ?

Vous trouverez également dans cet article du Monde<sup>2</sup>, un exemple de déroulement des élections européennes de 2019.

## **Exercice : Quiz**

[solution n°3 p.14]

Répondre par vrai ou faux.

### Question 1

La citoyenneté européenne remplace la citoyenneté française.

- Vrai
- Faux

### Question 2

1 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012E/TXT>

2 [https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/04/05/europeennes-un-premier-debat-a-douze-candidats-surtout-marque-par-sa-cacophonie\\_5445958\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/04/05/europeennes-un-premier-debat-a-douze-candidats-surtout-marque-par-sa-cacophonie_5445958_823448.html)

Les citoyens européens ont le droit de vote à toutes les élections de leur pays de résidence.

- Vrai
- Faux

Question 3

Les citoyens européens ont un droit d'initiative citoyenne.

- Vrai
- Faux

Question 4

Les citoyens européens peuvent faire appel à l'ambassade ou au consulat d'un autre État membre de l'Union Européenne.

- Vrai
- Faux

Question 5

Les citoyens européens élisent le Parlement européen au suffrage universel direct.

- Vrai
- Faux

## VII. Essentiel

Les citoyens français sont les personnes de plus de 18 ans, ayant la nationalité française et jouissant de leurs droits civils et politiques. La nationalité française s'acquiert par le droit du sang, le droit du sol, la naturalisation ou le mariage. Les droits principaux des citoyens français sont la liberté d'opinion, la liberté religieuse, la liberté de circulation, le droit au respect de la vie privée, le droit à la propriété privée, le droit à la sûreté, le droit de manifester, le droit à une éducation, le droit à une protection sociale, le droit de grève et le droit de vote. Les devoirs des citoyens sont, avant tout, de respecter la loi, de participer au financement des charges de l'État et le devoir de participer à la défense du pays. La citoyenneté européenne élargit les droits et les devoirs du citoyen français. Il a la liberté de circulation, de résidence, d'études et de travail dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il a également le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales ainsi qu'aux élections du Parlement européen de son pays de résidence. Il a également le droit à la protection diplomatique de tous les États de l'Union Européenne. Enfin, Il peut s'adresser aux institutions de l'Union Européenne, porter plainte ou faire valoir ses droits auprès de ces institutions.

## VIII. Auto-évaluation

### A. Exercice

#### Question 1

[solution n°4 p.16]

Montrez que le droit de vote est une garantie de la démocratie.

#### Question 2

[solution n°5 p.16]

Toutes les personnes vivant en France sont-elles des citoyens français ?

#### Question 3

[solution n°6 p.16]

Pourquoi dit-on que la citoyenneté européenne complète la citoyenneté française ?

## B. Test

### Exercice 1 : Quiz

[solution n°7 p.16]

Répondre par vrai ou faux.

Question 1

On peut acquérir la nationalité française de différentes manières.

- Vrai
- Faux

Question 2

Le droit de vote est un droit mais c'est également un devoir civique.

- Vrai
- Faux

Question 3

Les élections en France sont libres et démocratiques.

- Vrai
- Faux

Question 4

Les citoyens participent à l'élaboration de la loi.

- Vrai
- Faux

Question 5

Tous les citoyens européens jouissent des mêmes droits et devoirs.

- Vrai
- Faux

## Solutions des exercices



**Exercice p. 4 Solution n°1****Question 1**

---

Est citoyen français toute personne de plus de 18 ans ayant la nationalité française et jouissant de ses droits civils et politiques.

Vrai

Faux

 Les conditions pour être citoyen français sont : avoir la nationalité française, avoir plus de 18 ans et jouir de ses droits civiques.

**Question 2**

---

On peut acquérir la nationalité française uniquement par le droit du sang.

Vrai

Faux

 On peut acquérir la nationalité française par le droit du sang, par le droit du sol, par naturalisation ou par mariage.

**Question 3**

---

La qualité de citoyen est définitive.

Vrai

Faux

 On peut perdre la qualité de citoyen si l'on est condamné à une peine qui prévoit l'indignité et ainsi être privé de ses droits civils et politiques. Par ailleurs, les personnes mises sous tutelle peuvent être dans certains cas privées du droit de vote.

**Question 4**

---

Une condamnation peut empêcher l'acquisition de la nationalité française.

Vrai

Faux

 Une condamnation peut empêcher la naturalisation y compris en cas de mariage.

**Question 5**

---

Les citoyens participent à l'élaboration de la loi.

Vrai

Faux

 Les citoyens participent à l'élaboration de la loi notamment en élisant des députés.

**Exercice p. 8 Solution n°2**

**Question 1**

---

Les citoyens français doivent être catholiques.

Vrai

Faux

 Les citoyens français bénéficient de la liberté de conscience. Ceci signifie qu'ils peuvent pratiquer la religion de leur choix ou ne pas pratiquer. C'est une question personnelle qui ne doit pas interférer avec la qualité de citoyen.

**Question 2**

---

Les citoyens français disposent de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion.

Vrai

Faux

 Les citoyens français disposent, en effet, de la liberté d'expression et de la liberté d'opinion. Ces droits sont reconnus depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 .

**Question 3**

---

Les citoyens français s'expriment lors des élections.

Vrai

Faux

 Les élections permettent aux citoyens français d'exprimer leurs opinions. Toutefois, ils peuvent s'exprimer également en dehors des élections.

**Question 4**

---

Tous les citoyens français sont électeurs et éligibles.

Vrai

Faux

 Tous les citoyens français sont électeurs. En revanche, il peut y avoir des conditions d'éligibilité liée à l'âge ou à la fonction.

**Question 5**

---

Les citoyens français peuvent être mobilisés.

Vrai

Faux

 Les citoyens français de sexe masculin peuvent être mobilisés en cas de guerre. Ce sont les citoyens qui doivent défendre la Nation pour garantir la démocratie.

**Exercice p. 9 Solution n°3**

**Question 1**

---

La citoyenneté européenne remplace la citoyenneté française.

- Vrai
- Faux
- La citoyenneté européenne complète la citoyenneté française, elle ne la remplace pas.

**Question 2**

---

Les citoyens européens ont le droit de vote à toutes les élections de leur pays de résidence.

- Vrai
- Faux
- Les citoyens européens ont le droit de vote aux élections locales et aux élections européennes de leur pays de résidence. Ils ne peuvent pas participer à toutes les élections.

**Question 3**

---

Les citoyens européens ont un droit d'initiative citoyenne.

- Vrai
- Faux
- En effet, les citoyens européens disposent d'un droit d'initiative citoyenne. Ils peuvent saisir la Commission européenne sur une question précise.

**Question 4**

---

Les citoyens européens peuvent faire appel à l'ambassade ou au consulat d'un autre État membre de l'Union Européenne.

- Vrai
- Faux
- Les citoyens européens bénéficient de la protection diplomatique des autres États membres de l'Union. Ils peuvent donc faire appel à une ambassade ou un consulat d'un autre État de l'Union Européenne.

**Question 5**

---

Les citoyens européens élisent le Parlement européen au suffrage universel direct.

- Vrai
- Faux
- Les citoyens européens élisent les députés du Parlement européen au suffrage universel direct dans leur pays de résidence .

**p. 10 Solution n°4**

Les électeurs élisent des personnes qui les représentent. Selon les élections le rôle des élus est différent. Ces élections ayant lieu régulièrement la position d' élu n'est pas définitive. En élisant des députés, les citoyens participent à l'élaboration de la loi à laquelle ils devront obéir. De plus, toutes les garanties sont prises pour que les élections soient libres et sans fraude. Cela permet aux citoyens de s'exprimer régulièrement sur la conduite de la politique en France. C'est un gage de démocratie .

**p. 10 Solution n°5**

Toutes les personnes vivant en France ne sont pas des citoyens français. Les étrangers, les personnes qui n'ont pas la nationalité française, ne sont pas considérés comme des citoyens français même si elles bénéficient de droits et de devoirs en France. De même, les mineurs ne sont pas encore citoyens mais sont protégés par la Constitution. Ils disposent de droits comme par exemple le droit à l'éducation. D'autre part, certaines personnes peuvent être déchues de leurs droits civils et politiques en cas de condamnation. Ils n'ont plus alors la qualité de citoyen.

**p. 10 Solution n°6**

La citoyenneté européenne donne des droits élargis, les droits à l'ensemble de l'Union Européenne. Par exemple, la liberté de circulation permet de circuler dans toute l'Union Européenne au-delà de son pays d'origine. Cela permet également de voter dans le pays de résidence dont on n'a pas la nationalité. Et donc de participer à la vie politique. Elle permet également d'être protégé à travers le monde grâce à la protection diplomatique de tous les pays de l'Union Européenne. On peut donc dire que la citoyenneté européenne élargit les droits des citoyens européens.

**Exercice p. 11 Solution n°7**

**Question 1**

On peut acquérir la nationalité française de différentes manières.

Vrai

Faux

 On peut acquérir la nationalité française par le droit du sang , le droit du sol, par naturalisation ou par mariage.

**Question 2**

Le droit de vote est un droit mais c'est également un devoir civique.

Vrai

Faux

 Le droit de vote est un droit mais c'est en effet un devoir civique. Il n'y a pas d'obligation légale mais on considère que le citoyen doit participer à la vie démocratique.

**Question 3**

Les élections en France sont libres et démocratiques.

Vrai

Faux

 Les élections en France sont libres et démocratiques. Tout est mis en œuvre pour que les citoyens puissent s'exprimer librement et qu'elles reflètent réellement leur choix.

#### Question 4

---

Les citoyens participent à l'élaboration de la loi.

Vrai

Faux

 En élisant des députés, les citoyens participent à l'élaboration de la loi.

#### Question 5

---

Tous les citoyens européens jouissent des mêmes droits et devoirs.

Vrai

Faux

 Tous les citoyens européens ne jouissent pas des mêmes droits et devoirs. Ils ont les droits et devoirs liés à leur nationalité. Mais bien entendu, ils bénéficient des mêmes droits européens comme par exemple la liberté de circulation.